

PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO RCA05-19010-4

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 5 août 2019. Ce règlement a été approuvé par le chef de division – Projets urbains du Service de l'urbanisme et de la mobilité en date du 21 août 2019, comme en fait foi le certificat de conformité du greffier délivré en date du 23 août 2019.

Règlement numéro RCA05-19010-4 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de permettre, dans certaines zones, les industries du tri, de la récupération et du recyclage comme usage conditionnel et de prévoir les modalités de traitement d'une demande

Le présent règlement est entré en vigueur le 23 août 2019 et peut être consulté à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 29 août 2019.

Mathieu Legault
 Secrétaire d'arrondissement

PROMULGATION
BY-LAW NUMBER RCA05-19010-4

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on August 5, 2019. This by-law was approved by the chef de division – Projets urbains of the Service de l'urbanisme et de la mobilité on August 21, 2019, as per the certificate of conformity issued by the clerk of the municipality on August 23, 2019.

Règlement numéro RCA05-19010-4 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de permettre, dans certaines zones, les industries du tri, de la récupération et du recyclage comme usage conditionnel et de prévoir les modalités de traitement d'une demande

The present by-law became effective on August 23, 2019 and may be consulted at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph during business hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this August 29, 2019.